



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 12 mars 2020**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BERTHELOT, BOUVARD, BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, MAMEAUX, PETETIN, POISSON, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret

Absents excusés :

Bureau : Mme FAUTRAT, MM. CITRON, MASSON, PICARD, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme BEVILLON, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 février 2020 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Choix des périmètres d'intervention pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le BEGES/Bilan Carbone ;
- Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation de la démarche ;
- SAGE Nappe de Beauce : « Définition des volumes prélevables dans les eaux superficielles du bassin hydrologique de la Nappe de Beauce » : lancement de la consultation ;
- Demande de subvention Leader pour le projet de coopération transnationale « Tourisme accessible » ;
- Demande de subvention Leader pour les frais d'animation 2020 ;
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour l'opération « Job d'été et de l'alternance 2020 » ;
- Remboursement des frais de repas pour les agents du PETR ;
- Conventionnement avec la société PME pour la valorisation des CEE (période 2020-2021) ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et donne le pouvoir reçu.

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 6 février 2020

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de février : CRST (dossier « Entente économique année 2 » porté par la CC Pithiverais Gâtinais, dossier « amanderaie du Pithiviers » porté par l'EARL Amande Beauceronne, dossier « amanderaie du Pithiviers » porté par la SCEA de Villiers, dossier « rénovation des vestiaires de rugby » et « rénovation du sol du gymnase St Aignan » portés par la commune de Pithiviers, questionnement sur une demande de subvention par l'association Artegraf pour la seconde tranche de travaux de l'Atelier Musée de l'Imprimerie et sur les dossiers déposés par les bailleurs), choix du prestataire pour la valorisation des CEE.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation Anthony FRISON ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est la spécialité gastronomique la plus connue, ce dans le monde entier.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est une autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

En parallèle, une plateforme de distribution de produits locaux est en réflexion. Le projet amanderaie pourrait s'y intégrer, le cas échéant.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'entreprise/de M. FRISON Anthony.

Les parcelles se situent sur la commune de Boynes, pour une surface de 3 ha en 2020 puis 6 ha en 2022.

Le nombre de plants est de 700 unités en 2020 puis 2200 au total en 2022.

Les dépenses présentées sont :

- les outils permettant l'implantation
- les plants d'amandiers
- les tuteurs et matériels de maintien de l'arbre
- les outils de production (sécateurs électriques, etc.)
- les protections contre le gibier
- les végétaux de paillage pour protection du sol autour des arbres

Le coût HT du projet s'élève à 33 435,38 €.
Les dépenses éligibles s'élèvent à 33 435,38 €.
La subvention régionale demandée est de 8 300,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'un nettoyeur séparateur de grains », GAEC LE MESNIL.

Pour stocker les récoltes dans de bonnes conditions, il faut nettoyer les grains afin d'éviter tout problème de conservation tels que les moisissures, les insectes, les myco-toxines. L'investissement dans un nettoyeur séparateur de grains permettra au GAEC Le Mesnil de répondre à cette problématique, tout en répondant aux exigences du label agriculture BIO.

Le matériel permet le tri des grains à la récolte, au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Il fonctionne avec des grilles pour écarter les impuretés les plus grosses et les plus petites sont aspirées.

Les dépenses présentées concernent le séparateur, le « cyclone » et les accessoires, la mise en service de l'équipement.

Le coût HT du projet s'élève à 47 070,00,00 €.
Les dépenses éligibles s'élèvent à 47 070,00,00 €.
La subvention régionale demandée est de 16 400,00 €, soit 35% des dépenses car bonification Bio.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

**- « Création d'une cuisine centrale pour la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret »,
Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret.**

Mme BEVIERE passe la parole à M. BOURGEOIS, qui revient brièvement sur l'origine du projet, et qui précise que l'équipement est à ce jour en cours de rodage, les préparations des repas ayant démarré il y a peu. Il réaffirme la volonté de la Communauté de communes de s'approvisionner au maximum en produits locaux, mais soulève la difficulté liée aux marchés publics.

L'objectif est de produire 650 repas par jour, en trouvant de nouveaux débouchés extérieurs à l'exemple de la commune d'Aschères-le-Marché.

M. BOURGEOIS met en avant la sous-estimation du travail administratif lié au fonctionnement de l'équipement. A très court terme, un ETP devrait être recruté.

La Communauté de communes exerce la compétence scolaire et périscolaire depuis le 1er janvier 2014. La restauration scolaire était organisée en liaison froide jusque fin décembre 2019. La nourriture était livrée par des prestataires extérieurs sur les différents sites scolaires. Du personnel communautaire assurait ensuite le service dans des locaux mis à disposition par les communes membres.

Le département du Loiret ayant reconstruit un nouveau collège à Bazoches-les-Gallerandes, les locaux de l'ancien collège sont devenus vacants. Ils ont été rachetés par la Communauté de communes. Une cuisine de confection des repas et une salle de restauration occupent une partie de ces locaux en rez-de-chaussée. L'ensemble du matériel était obsolète et les locaux n'étaient plus adaptés.

La CCPNL a donc pour projet de remettre en état cette cuisine de production afin d'y confectionner, en régie directe, les repas pour les enfants et pour les personnes bénéficiant du dispositif de portage de repas à domicile.

De plus, la CCPNL souhaite développer la confection des repas en circuit court afin de limiter les distances de livraison entre les producteurs et les consommateurs. Les produits proviendraient en priorité du territoire communautaire ou des communes voisines. L'objectif est également d'utiliser un maximum de produits issus de la culture biologique afin d'augmenter la qualité des repas.

La remise en état de la cuisine et de la salle de restauration permet également de refaire vivre les locaux désaffectés de l'ancien collège qui, sinon, seraient vite vétustes et voués à la démolition.

Les travaux nécessaires consistent à refaire la ventilation, le chauffage, modifier le cloisonnement, mettre aux normes les circuits courants, créer de nouveaux plafonds et refaire les sols et les sanitaires.

Les équipements ont été inaugurés le 6 février.

Le projet est devenu opérationnel aux vacances scolaires d'hiver.

Une équipe technique a été constituée (1 chef et un second de cuisine, 2 personnes à la préparation et au service).

A terme, l'objectif est de produire 80 000 repas par an. Des contacts sont déjà pris avec les agriculteurs locaux, en direct et via le dispositif mis en œuvre par la Chambre d'agriculture du Loiret AgroLocal.

Dépenses retenues en concertation avec les services de la Région :

- Démolition, gros œuvre
- Plus-value sol époxydique
- Electricité

- Plomberie, chauffage, ventilation
- Matériels de cuisine
- AMO
- Etude de faisabilité

Le coût HT du projet s'élève à 921 702,24 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 420 924,80 €.

La subvention régionale demandée est de 168 300,00 €, soit 40% des dépenses.

M. BOURGEOIS remercie à nouveau les Présidents des deux autres Communautés de communes du territoire pour avoir « fléché » un maximum de subventions publiques vers ce dossier, notamment la dotation du contrat de ruralité 2019. Comme indiqué lors du Comité de pilotage, la Communauté de commune ne sollicitera pas de subvention sur l'appel à projets 2020.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Sentier botanique au rucher école », Association l'Abeille du Gâtinais.

Le rucher-école d'Orville, « L'Abeille du Gâtinais », envisage la création d'un sentier botanique sur site, spécialement destiné à la découverte et à la connaissance des plantes mellifères.

Ce parcours en boucle, d'une distance de 1 000 mètres environ, aura pour vocation d'accueillir tout public pendant les périodes d'ouverture du site.

La superficie totale du site est de 1,2 ha environ. Il est situé en limite des départements du Loiret et de Seine et Marne.

Cet anneau de découverte et de promenade, puisqu'il est ouvert à « tout public » doit impérativement prendre en considération les difficultés liées à l'accessibilité, à la praticabilité.

De façon méthodique, les travaux d'aménagement du parcours sont organisés et réalisés avec pour obligation et fil conducteur ces trois impératifs : accessibilité, praticabilité et sécurité.

Dans le cas présent, si le choix est fait de conserver le chemin en l'état, les travaux de terrassement seront limités au remblaiement qui deviennent des flaques d'eau en cas de pluie et un reprofilage de la partie pentue à l'entrée du site avec pose d'une main courante pour accompagner le déplacement des personnes à mobilité difficile.

Quant à la partie non aménagée du parcours, un sentier herbeux sera créé par un fauchage très court de l'herbe, sur l'emprise totale du tracé. Les bandes de roulement se feront avec les passages répétés de véhicules.

Enfin, il convient de préciser que l'aménagement du sentier ne nécessite aucune remise en l'état de l'assise ni d'empierrement. Aucun risque d'érosion n'est à craindre, aucun besoin de drainage, de réalisation de marches n'est à prévoir. Toutefois, les panneaux de signalisation « handicap » devront être suivis de la mention « accompagnement conseillé ».

Le parking actuel sera conservé en l'état mais il sera indispensable de réserver deux emplacements pour le stationnement des véhicules des personnes handicapées, avec panneau de signalisation, d'un accès direct et praticable à l'entrée du sentier botanique.

Graduellement, quatre types de signalisation seront installés :

- + Une signalisation réglementaire
- + Une signalisation informative
- + Une signalisation directionnelle
- + Une signalisation particulière (14 panneaux)

Trois bornes ou panneaux bi-mâts de petites dimensions seront installés près des aménagements suivants :

+ « Hôtel à insectes » : un texte indique la nécessité de protéger les insectes, l'entomopollinisation et la pérennité d'une riche biodiversité floristique.

+ « La robinieraie » : remarquable plantation-collection d'arbres du genre robinier (espèces et variétés). Il est essentiel de rappeler l'intérêt apicole et mellifère des robiniers, la valeur du cortège floristique que forme une succession de floraisons étalée sur près de deux mois, à l'origine du réputé et apprécié « miel d'acacia ».

+ « Le jardin de plantes mellifères » : le panneau indique le nombre d'espèces cultivées et leur intérêt apicole.

Pour chaque espèce mellifère, une seule plante bien représentative sera identifiée. L'étiquette comporte les indications suivantes : en haut, le symbole informant de son intérêt mellifère puis le nom scientifique, le nom vernaculaire (nom français) et la famille.

Deux types d'étiquetage sont utilisés. Pour les arbres, l'étiquette est fixée par une ceinture métallique sur le tronc, à bonne hauteur pour être lue et à condition que celui-ci soit suffisamment fort en diamètre. Mais ce système de fixation est à vérifier régulièrement (desserrage si une marque d'étranglement apparaît).

Quant à l'étiquetage des plantes herbacées et des autres arbustes, il est conseillé qu'il soit mobile. Les étiquettes sont fixées sur des supports métalliques époutés et fichés en terre près de la plante.

Deux bornes supplémentaires seront disposées sur le site. Une borne à l'entrée du rucher, face à la signalisation directionnelle pour présenter le rucher avec explications relatives à l'abeille mellifère ainsi que des pictogrammes pour PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 12 mars 2020. Page 4 sur 9

rappeler les règles comportementales à observer, et une borne pour présenter la prairie fleurie face à la robinieraie et décrire les différents intérêts qu'elle offre au rucher (intérêt apicole, intérêt mellifère) et la nécessité de maintenir sur le site un indispensable cortège floristique.

Le coût HT du projet s'élève à 14 548,80 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 14 548,80 €.

La subvention régionale demandée est de 7 200,00 €, soit 50% des dépenses.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue de ce dernier avis, qui clôture cette mandature, un tableau récapitulatif des décisions prises par les membres du Bureau pour les dossiers présentés au CRST 2016-2022 est distribué en séance.

A ce jour, le montant total généré de travaux ou actions s'élève à 18 728 945 €, les dépenses éligibles retenues à 14 676 316 €. Le montant de subvention accordé sur le principe s'élève à 5 494 855 €, soit 67% de la dotation du CRST. Le solde du contrat est de 2 707 145 €, soit 33%.

M. TARTINVILLE questionne à nouveau Mme BESNIER quant à la difficulté du financement de l'animation pour la dernière année du CRST, repoussée à 2022.

Mme BESNIER lui répond que la Région n'a pas de réponse à apporter à ce jour, mais elle confirme que la question est étudiée.

Choix des périmètres d'intervention pour le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le BEGES/Bilan Carbone

Mme BEVIÈRE rappelle que la compétence *Plan Climat Air Énergie Territorial* (PCAET) a été transférée au PETR par les trois Communautés de communes. La phase de diagnostic est en cours d'élaboration.

Elle laisse Gwenaëlle GHESQUIÈRE, cheffe de projets, présenter le questionnement autour des périmètres d'intervention pour le bilan carbone (BC) et le bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES).

Le BEGES ou le BC fournissent une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités d'une personne morale sur le territoire national au cours d'une année donnée.

Ces démarches permettent de convertir les données d'activités d'une organisation en émissions de gaz à effet de serre (GES), grâce à des facteurs d'émissions. Ainsi, les unités classiques de type m², kWh, tonnes, litres, etc., sont transformées en kgCO₂e ou tCO₂e, soit des kg ou tonnes équivalent CO₂.

Deux méthodes sont possibles, et complémentaires :

- Le *bilan GES Territoire* : est considéré ici le territoire géographique ou administratif dans son ensemble, généralement découpé par secteur d'activités (agriculture, industrie, transport, résidentiel...). Ce bilan s'approche de l'estimation des émissions territoriales à réaliser dans le cadre du PCAET.

- Le *bilan GES Organisation*, à l'échelle du patrimoine et des compétences : sont considérées ici les émissions générées par le fonctionnement des activités et services des collectivités et la mise en œuvre de leurs compétences. Ce bilan est à réaliser dans le cadre de l'article L 229-25 du Code de l'Environnement. C'est par ailleurs une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Dans le cas du PETR, c'est donc une option, qui peut avoir un intérêt pour définir un socle pour des actions structurantes à mettre en œuvre ultérieurement.

Dans le cadre du BEGES, plusieurs thématiques peuvent être abordées, dénommées « SCOPEs ». Au sein de chaque SCOPE, plusieurs catégories d'émissions peuvent être retenues.

La SCOPE n° 1. Il s'agit des émissions directes de GES générées par les installations fixes ou mobiles, détenues ou contrôlées par la collectivité. Ce sont par exemple la combustion d'énergie des bâtiments, les consommations de la flotte de véhicules, la biomasse liée aux parcs et jardins.

La SCOPE n°2. Il s'agit des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de la collectivité. Ce sont par exemple la production, les transports et la distribution d'énergies (électricité, chaleur, froid...).

Les émissions des SCOPE 1 et 2 sont à comptabiliser si elles sont possédées ou contrôlées par la personne morale.

Le Bilan Carbone (BC) est similaire au BEGES : un BC Territoire ou un BC Organisation.

Le BC intègre en plus la SCOPE 3.

La SCOPE n°3. Il s'agit des autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées à la SCOPE n°2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète.

Deux niveaux peuvent être distingués : phase amont (par exemple immobilisation de biens, déplacements professionnels) et phase aval (par exemple le transport de marchandises, l'utilisation des produits vendus). De plus, le Bilan Carbone est une marque déposée. Il faut donc une licence, qu'a le PETR.

A la suite du comité technique qui s'est tenu le 21 janvier dernier, il est proposé de retenir les 14 thématiques suivantes :

SCOPE n°1 :

- 1. Emissions directes des sources fixes de combustion
- 2. Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
- 3. Emissions directes des procédés hors énergie
- 4. Emissions directes fugitives
- 5. Emissions issues de la biomasse

SCOPE n°2 :

- 6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
- 7. Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

SCOPE n°3 :

- 9. Achats de produits ou services
- 10. Immobilisation de biens
- 11. Déchets
- 12. Transport de marchandise amont
- 13. Déplacements professionnels
- 16. Transport des visiteurs et des clients
- 22. Déplacements domicile-travail.

Les élus du Bureau valident ces thématiques, ce qui va permettre aux services des Communautés de communes et du PETR de travailler à la récupération des données ciblées.

Les compétences des Communautés de communes ciblées par le BC et le BEGES :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Politique de la ville, contrat de ville, développement local et insertion économique sociale
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons de services au public
- Fonctionnement et investissement scolaires.

Des réunions de présentation aux agents des communautés de communes seront organisées, à l'occasion de réunion de services par exemple.

La présentation se termine par des illustrations extraites du Bilan Carbone de la Communauté de Communes Flandres Intérieure, ce qui permet de rendre lisibles les résultats issus du diagnostic de ce territoire.

Mme BEVIERE remercie Gwenaëlle de cette présentation.

Natura 2000 : lancement de la consultation pour l'animation de la démarche

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle la démarche entreprise précédemment par le PETR pour qu'il n'y ait pas de rupture dans l'animation Natura 2000 et pour que la nouvelle période puisse être opérationnelle dès septembre 2020.

La délibération doit permettre de lancer la consultation pour cette nouvelle période d'animation.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique avoir reçu une proposition de la DREAL Centre Val de Loire pour faire partie d'un film réalisé à l'initiative de la Région Centre Val de Loire sur les projets financés par le FEADER. Dans le cas du PETR, il s'agirait d'illustrer les actions engagées dans le cadre du programme Natura 2000.

SAGE Nappe de Beauce : « Définition des volumes prélevables dans les eaux superficielles du bassin hydrologique de la Nappe de Beauce » : lancement de la consultation

Mme BEVIERE indique que cette délibération n'intervient que maintenant car la CLE du SAGE Nappe de Beauce n'est en ordre de marche que depuis peu, avec le nouvel arrêté préfectoral modificatif de la composition de la CLE, en date du 6 février 2020.

L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance des prélèvements dans les eaux superficielles et de mettre à jour les volumes prélevables.

L'étude, d'une durée de 18 mois environ, se déroulera en 4 phases consécutives :

- caractérisation de l'état quantitatif de la ressource
- détermination et répartition des volumes prélevables
- estimation des besoins futurs en eau
- détermination d'un programme d'actions.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention Leader pour le projet de coopération transnationale « Tourisme accessible »

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui rappelle les premiers travaux sur ce projet de coopération transnationale sur le thème du tourisme accessible, entre six GALs portugais et espagnols et le GAL Pithiverais et Gâtinais. L'objectif est principalement de partager des démarches et expériences entre les territoires, et de sensibiliser les acteurs touristiques pour mieux accueillir les publics concernés.

Parmi les actions envisagées, à mener à l'échelle du projet global ou territoire par territoire, figurent des vidéos, une bande dessinée, une pièce de théâtre, des actions de capitalisation, un congrès et des formations.

Le coût global du projet s'élève à 228 500 €, la part du GAL Pithiverais et Gâtinais à 40 891 €. La subvention Leader sollicitée couvre 80% de ces dépenses. Le reste à charge sera partagé entre le PETR Gâtinais Montargois et le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour un peu plus de 4 000 € chacun.

La délibération permet de programmer le projet lors du prochain Comité de programmation, prévu en juin.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention Leader pour les frais d'animation 2020

M. TARTINVILLE, reprenant la parole, rappelle que le programme Leader a été prolongé de deux ans, ce qui risque de poser des problèmes quant au financement de l'animation sur la fin du programme. A ce jour, une solution régionale n'est pas trouvée, mais les élus sont conscients de la problématique.

Mme BESNIER confirme que l'Union Européenne ne rajoutera pas de fonds supplémentaires, ce qui implique une solution locale, pour qu'il n'y ait pas de « trou » dans le financement de l'animation des GALs.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour l'opération « Job d'été et de l'alternance 2020 »

Mme BEVIERE rappelle que dès l'année 2019, le PETR avait porté cette opération, au nom des trois Communautés de communes, pour permettre l'élargissement de l'action à la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, dépourvu jusque là de Point Information Jeunesse.

Cette opération peut bénéficier du financement du Conseil départemental du Loiret, objet de la délibération, dans le cadre des appels à projets *Initiatives locales en faveur de la jeunesse*.

La manifestation se tiendra le 15 avril prochain, à la salle Chantoiseau de Pithiviers.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 12 mars 2020. Page 7 sur 9

Les dépenses, de l'ordre de 1 500 €, concernent les frais de transport pour les jeunes, la communication et quelques frais liés à l'organisation.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remboursement des frais de repas pour les agents du PETR

La Présidente indique que cette délibération permet de régulariser la participation du PETR aux frais de restauration pour les agents, à la suite du décret paru en octobre 2019. Le plafond est fixé à 17,50 € par repas.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conventionnement avec la société PME pour la valorisation des CEE (période 2020-2021)

Mme BEVIERE rappelle la possibilité de bénéficier de dotations privées pour valoriser les économies d'énergie générées sur le territoire, et le choix fait au dernier Bureau de retenir la société PME pour la période courant de janvier 2020 au 31 décembre 2021.

PME a fait parvenir une nouvelle convention cadre, qui définit les modalités de financement des projets portés par les collectivités du PETR (mairies et communautés de communes). Pour les projets privés, des agriculteurs, des bailleurs ou des entreprises, un autre contrat est nécessaire, directement signé entre le porteur de projets et PME ; il s'agit d'un partenariat au titre d'« apporteur d'affaires », qui bénéficiera des mêmes conditions de rachat des CEE.

La Présidente rappelle la décision du Comité syndical de redistribuer 5% des montants obtenus au PETR, au titre de l'animation menée sur cet objet, dans les deux cas vus ci-dessus.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- VIGIFONCIER.

Mme BEVIERE fait le point sur les retours du questionnaire d'évaluation.

Sur les 43 questionnaires dépouillés, 38 communes disent connaître l'outil, 27 l'avoir déjà utilisé au moins une fois, dont 18 l'avoir utilisé à chaque notification.

Cependant, on doit constater que cela n'a permis de faire jouer le droit de préemption qu'à une seule occasion. Les informations n'arrivent pas trop tardivement a priori. 7 communes considèrent l'information reçue comme « sans intérêt ». Interrogés sur la pertinence de l'outil, la moyenne des réponses donne une note de 7,2/10. 20 élus recommanderaient VIGIFONCIER à d'autres collègues et 24 d'entre eux souhaitent que le PETR poursuive la convention avec la SAFER (contre 15 qui ne le souhaitent pas).

La Présidente indique qu'il ne s'agit pas ici de décider de la continuité ou de l'arrêt de la convention, mais de faire un état des lieux de l'utilisation effective de l'outil VIGIFONCIER par les collectivités locales avant le renouvellement de leurs instances.

Le choix sera reporté sur les nouveaux élus. Par ailleurs, il n'y a pas de caractère d'urgence, la convention se terminant en septembre 2020.

- Guide du Routard.

Mme BEVIERE rappelle que la sortie officielle du guide est calée avec les éditions Hachette pour le 27 mai prochain. Le 25, les deux PETR organisent une soirée de lancement, à Bellegarde, en présence de Philippe GLOAGUEN, créateur du Routard et si possible avec Christine CITTI, marraine du guide.

La Présidente précise que les deux PETR ont pu collecter 26 000 € environ, de la part des sponsors suivants :

- Région Centre Val de Loire
- Département du Loiret
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret
- Voyages Fraizy

- Voyages Darbier
- Arcour
- Atelier-Musée de l'Imprimerie

La version 3 du Guide est en cours de préparation. La maquette de la couverture est déjà validée ; elle met en avant une ruelle fleurie de Yèvre-le-Châtel.

- Calendrier pour l'installation du PETR à la suite des élections municipales.

Mme BEVIERE rappelle que les désignations des délégués des Communautés de communes au PETR sont régies par la loi, et qu'elles ne pourront intervenir après le 7 mai 2020. A la suite, la réunion élective du PETR devra se tenir avant le 22 mai 2020.

Compte-tenu de la population légale recensée sur le territoire pour l'année 2020 (selon les chiffres INSEE), il n'y aura pas de changement quant au nombre et à la répartition des délégués pour chacune des trois Communautés de communes.

La CC du Pithiverais reste à 30 délégués titulaires et 10 suppléants.

La CC Pithiverais Gâtinais reste à 27 délégués titulaires et 9 suppléants.

La CC Plaine du Nord Loiret reste à 8 délégués titulaires et 3 suppléants.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h20.

Avant de partager le verre de l'amitié, La Présidente remercie les élus du Bureau du travail réalisé ensemble, en bonne intelligence et dans une bonne ambiance, de leur confiance régulièrement renouvelée.

M. TARTINVILLE quant à lui, se rappelle les 20 ans de travail depuis la création du Pays par le Sénateur Paul MASSON. Il relève les bons moments passés au sein du Pays.

Monique BEVIERE, Présidente